

## ANNONCES :

La ligne ou son espace :  
Valais 20 cts. — Suisse 25 cts.  
Etranger 30 cts.  
Réclames : 50 cts. la ligne.  
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames  
sont reçues exclusivement par  
la Société Publicitas S. A.,  
Sion, Lausanne, Ge-  
neve, Montreux, Fribourg,  
etc., et au Bureau du Journal.

# NOUVELLISTE

## VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

## ABONNEMENTS :

Un an 9 mois 9 mois  
Sans Bulletin 8.— 4.50 2.50  
Avec Bulletin 12.— 6.50 3.50  
Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration  
ST-MAURICE

Téléphone 8  
Compto de Chèque postal 11 c 274

### Aux Electeurs !

Nous rappelons que le Comité conservateur cantonal a décidé de recommander l'acceptation de l'article 41 nouveau.

Vu l'importance donnée à la question, nous prions les électeurs de se rendre en grand nombre au scrutin et de voter

**OUI**

Le Comité conservateur cantonal.

### Votation fédérale du 17 Février

Les électeurs conservateurs-progressistes valaisans ont le devoir de tenir compte dans le scrutin de dimanche de deux décisions : celle du parti conservateur-populaire suisse et celle du Comité conservateur cantonal qui, l'un et l'autre, ont recommandé, pour des raisons économiques, l'adoption de l'article 41.

Acceptez-vous la loi fédérale du 1er juillet 1922 modifiant l'art. 41 de la loi sur les fabriques du 8 juin 1914-27 juin 1919 ?

**OUI**

### Pas d'abstention

A la veille de ce scrutin plus encore qu'à l'occasion de tant et de tant de votations, nous avons le devoir de mettre les citoyens en garde contre l'indifférence politique et l'abstention électorale.

De mémoire de parlementaire ou de journaliste on n'a jamais assisté à pareille confusion et à semblable désordre dans les camps.

Cela a été le combat dans la nuit, et les discussions dans la presse pas plus que celles qui se sont développées aux tribunes des réunions et dans les forums, n'ont apporté beaucoup de clarté.

Les membres de la Droite aux Chambres fédérales prévoyaient cette confusion et ce parti-pris. Aussi avaient-ils pris la sage initiative d'opposer au projet Abt, raide et intransigeant, un contre-projet qui a été développé au Conseil national avec beaucoup de bon sens et de persuasion par l'honorable M. Walthier.

On sait en quoi ce contre-projet consiste : il ne touche pas au principe des trois-huit consacré par l'article 40, mais il donne aux industries le droit de porter à 54 heures la semaine de travail pour une période de trois ans, et de trois ans seulement.

Ce fait ne souffre pas de contradiction.

Tout le monde aux Chambres fédérales, ou à peu près tout le monde, se rallia à la proposition Walthier et, à ce moment, personne ne supposa, un instant, qu'elle ferait tressaillir d'indignation les intéressés.

A la vérité, il y eût quelques heures d'hésitation.

Certaines corporations penchèrent en maugréant, mais penchèrent tout de même en faveur d'un essai modéré et loyal.

Ces dispositions ne durèrent, comme dit la chanson, que l'espace d'un matin.

La classe ouvrière, sous l'influence de chefs actifs et entreprenants, se ressaisit immédiatement, porta le débat sur le principe même de la législation du travail et déclara la guerre à la proposition Walthier, qu'elle qualifia d'atteinte, même dans son caractère transitoire, à la conquête, longtemps cherchée et enfin obtenue, de la journée des huit heures.

Et l'on vit alors ce spectacle, peut-être unique dans nos annales politiques, de l'union la plus parfaite entre tous les grou-

pes sociaux, du socialisme le plus extrême au parti chrétien-social en passant par toutes les gammes et par toutes les nuances.

Cela a été une sorte de concentration du monde du travail des fabriques et des administrations.

Ceux-là mêmes, en effet, qui ne sont pas atteints par l'article 41, ont marché à la bataille comme s'ils étaient touchés et frappés.

En réalité, ils le furent par l'esprit de solidarité.

Mais le scrutin reste une bouteille à encre. On ne sait jamais ce qu'il peut en sortir une fois que cette encre s'est étendue en caractères plus ou moins réguliers sur la page blanche d'un bulletin de vote.

Il y a dans notre pays des forces immenses, des forces insoupçonnées qui prennent ou ne prennent pas part aux discussions du Forum.

Silencieuses, elles attendent pour se prononcer.

De puissantes associations, comme la « Ligue des Paysans », ont, à leur tour, exposé leur point de vue, chacune luttant comme si le sort du combat dépendait de ses propres efforts.

Reste la participation effective au scrutin qui est toujours, dans notre pays, une grosse inconnue.

Elevons, ce soir samedi et demain dimanche, notre devoir électoral à la hauteur de la question économique en jeu, et allons tous voter, afin que le résultat des urnes soit, non pas l'expression d'une minorité, mais celle de la volonté réfléchie de tout un peuple.

Il est navrant, au lendemain du scrutin, d'entendre des citoyens intelligents se lamenter sur les résultats et dire : « Ah ! si nous avions su, si nous avions pu prévoir les conséquences, nous serions aller voter, mais nous pensions que la question ne nous regardait pas ! »

Dans les campagnes et dans les montagnes surtout, on tient ce langage quelque peu décevant.

Lamenais a qualifié de fileau l'indifférence religieuse ; l'indifférence politique en est autre. Un bon citoyen n'a pas le droit de se désintéresser de la cité future de la Législation du Travail.

Ch. Saint-Maurice.

### ECHOS DE PARTOUT

**Publicité.** — Le catalogue de journaux de « Publicitas », Société Anonyme Suisse de Publicité, édition 1924, se présente à nouveau dans le style élégant qui lui est propre. C'est un auxiliaire indispensable pour le commerçant et l'industriel, qu'il oriente sur le fonctionnement de la presse politique et des organes de spécialisation. Il constitue une étude approfondie des organes de presse les plus importants du monde entier et son exactitude, son objectivité et le soin apporté dans la réunion des matériaux documentaires lui vaudront la reconnaissance de tous.

Seule, « Publicitas », avec son impeccable organisation est en mesure de mener à chef chaque année, une œuvre aussi considérable qui est l'éloge de l'agence de publicité la plus importante du continent.

**Révolte de détenus.** — Une révolte à main armée a mis en émoi tout le quartier entourant la prison appelée Western Penitentiary, à Pittsburg.

Les pensionnaires de cette maison prenaient leur petit déjeuner, quand une explosion de dynamite fit sauter la porte principale de la prison. L'attentat a dû être soigneusement préparé, car immédiatement après l'explosion, tous les prisonniers se ruèrent vers la porte.

Deux gardiens, Pfeffer et Coarx, qui voulaient s'opposer à cette avalanche humaine, furent tués sur le coup, mais les autres gardiens, avec la police de la ville, réussirent à organiser un barrage improvisé, derrière lequel ils tinrent bon pendant plus d'une

heure, jusqu'à l'arrivée des renforts. Des bombes lacrymogènes furent jetées dans l'intérieur de la prison, où l'on compte un grand nombre de blessés.

**On va tenter à nouveau de communiquer avec la Planète Mars.** — Un plan aurait été imaginé d'essayer d'entrer en communication avec Mars, au mois d'août prochain, lorsque la planète sera au point de son orbite la plus rapproché de la terre. Le plan consisterait à utiliser une dépression concave située sur les flancs de la Jungfrau, dans la région des neiges éternelles, comme d'un gigantesque miroir Mangin qui concentrerait et lancerait vers Mars les rayons lumineux émis du sommet de la montagne par des lampes à acétylène d'une puissance de 2 quintillions de bougies. Le faisceau lumineux serait intercepté à intervalles réguliers, de manière à constituer une série de signaux du type Morse. On compte que les astronomes qui, à la même date, observeront Mars du fond d'un puits de mine au Chili, seront à même de recueillir la réponse éventuelle des Martiens.

**Un village de l'Age de Pierre.** — Les archéologues sont en émoi. Le raz-de-marée qui dévasta, le mois dernier, une partie de la côte bretonne a mis à jour, à Locmariaquer, près de Vannes (Bretagne), un village de l'âge de pierre.

La découverte en est due à M. Le Rouzic, géologue très connu dans la région, qui, en explorant le littoral après la tempête, fut heureusement surpris d'apercevoir, émergeant du sable qui depuis des siècles les dérobaient aux regards, des tumulis et des huttes de pierre.

Poursuivant ses recherches, le savant trouva des centaines de pointes de flèches et des couteaux de silex enfouis à fleur du sol.

C'est la découverte archéologique la plus curieuse qu'on ait faite depuis des années, et l'on ne peut se tenir d'évoquer à ce propos l'engloutissement réel ou légendaire (la légende et l'histoire sont ici tellement mêlés qu'on ne sait plus), de la ville d'Ys au quatrième ou cinquième siècle de notre ère qui nous vaut la belle partition de Lalo.

**Plus de domestiques, mais des employés de maison.** — Jeudi, à Paris, 600 délégués de l'Union libre des gens de maison, réunis en assemblée générale, ont adopté, à l'unanimité, le vœu suivant :

« L'Union demande que le mot « domestique » soit supprimé dans tous les textes officiels, et remplacé par les mots « employé de maison ».

D'autres revendications ont été également formulées concernant l'hygiène, la durée des heures de présence (douze heures), les repas, les bureaux de placements, le livret de travail obligatoire, etc.

**Le trésor d'un brigand.** — En 1824 était exécuté, à Vienne (Autriche), le brigand fameux, Georges Grasel, chef d'une bande de malfaiteurs qui avait terrorisé les populations de Bohême, mais jamais ce bandit n'avait voulu révéler l'endroit où il avait caché le produit de ses vols.

Un télégramme de Wageban annonce qu'on vient de découvrir sous d'énormes blocs de pierres, des caisses contenant des milliers de pièces en or et en argent, et, d'après les renseignements recueillis, il s'agit bien de la découverte d'une partie du trésor du bandit.

**Le village le plus sale du monde.** — Ce village, Phari-jong, perché sur l'une des plus splendides altitudes du Thibet, où la nouvelle expédition anglaise au mont Everest se propose de passer quelques semaines est, selon les constatations faites à la suite de la dernière exploration, le lieu le plus malpropre du monde.

Phari-jong consiste en une forteresse autour de laquelle sont placées confusément deux cents masures où vivent quantité de naturels.

Quand le village fut bâti, il y a environ cinq cents années, les maisons étaient construites en terre battue, mais jamais, depuis, personne n'y a fait la moindre amélioration. Devant ces habitations, le fumier s'est amoncelé à la longueur du temps, il domine les toitures et les habitants y ont creusé leurs voies de communications.

Jamais la population ne se lave. C'est pourtant le centre le plus actif du commerce tibétain, le point principal de l'exportation de la laine, le plus gros produit du pays. Elevé à quatorze mille pieds, il possède un poste de télégraphie qui peut passer pour le plus élevé du monde.

Les conditions d'existence de ses habitants sont très dures. Aucun bétail ne peut y vivre à cause du peu de durée de l'été et aussi de l'altitude. L'extrême rareté du combustible ne permet pas de cuire des aliments. Et, en hiver, la population ne combat le froid extrême qu'en se surchargeant de fourrures.

**Simple réflexion.** — Le caractère est une force intime qui jaillit de la personne et inspire à tous cette attitude que nous appelons la sincérité.

**Curiosité.** — Dans un village de Normandie, on cite une vieille femme aveugle qui va tous les dimanches à la messe, conduite par une oie qui la traîne par sa robe avec son bec. Lorsque la vieille femme est entrée dans l'église, l'oie se va l'attendre dans le cimetière, où elle occupe son temps à paître l'herbe, et quand l'office est terminé, elle vient reprendre sa maîtresse et la ramène à la maison.

**Pensée.** — Il faut aimer à être caché pour pouvoir se produire plus sûrement ; il faut aimer pour pouvoir parler discrètement ; il faut aimer à apprendre pour pouvoir enseigner utilement ; il faut aimer à obéir pour pouvoir commander sagement.

**Mot de la Fin :**

Elle. — Tu n'as jamais rien fait de ta vie !  
Lui. — Pardon ! Je t'ai empêchée de devenir vieille fille. C'est quelque chose, ça !

### LES APPELS

#### Aux Agriculteurs valaisans !

Chers Concitoyens !

Une fois de plus, vous êtes appelés aux urnes pour vous prononcer sur une question économique qui intéresse directement ou indirectement toutes les classes de la population. A ce titre, l'Association Agricole du Valais, comme toutes les organisations professionnelles suisses, se doit de prendre une position nette et franche.

Il s'agit, au fond, de savoir si les libres citoyens de la libre Helvétie ont le droit de travailler plus de 8 heures par jour, si les circonstances le demandent, et si eux-mêmes le désirent ou en sentent le besoin.

Les dispositions actuelles, réglementant la durée du travail dans les fabriques, sont en quelque sorte l'écho de la crainte inspirée par les événements révolutionnaires qui ont suivi et prolongé la grande guerre et qui ont eu leur répercussion dans le fameux traité de Versailles.

La journée de 8 heures a été proclamée comme un dogme intangible imposé à tous les travailleurs, même à ceux de la terre, suivant le programme du Bureau International du Travail.

La Suisse entra dans le mouvement et le dépassa même, car c'est elle qui adopta les dispositions les plus rigides en ce domaine.

Mais les faits économiques ne se laissent pas régir par des formules. Vint la crise. Et toutes les nations qui nous avoisinent, s'inspirant des nécessités vitales, desserrèrent progressivement l'étau de la réglementation, pour permettre à leurs industries de vivre et de prospérer.

Pratiquement, la réglementation de 8 heures n'est plus observée hors de Suisse. Partout ailleurs, on a allongé la durée du travail au profit de l'employeur et de l'employé.

Notre pays, déjà gêné dans ses transactions internationales par le cours élevé de son change, ne pouvait rester isolé, en état d'infériorité manifeste, dans ses conditions de production. C'est ce qu'ont compris nos autorités fédérales, en apportant un peu d'élasticité dans la réglementation horaire du travail. Et, certes, les nouvelles de l'article 41 ne vont pas trop loin dans ce sens, puisqu'il doit y avoir **crise économique grave, de caractère général**, pour que le Conseil fédéral puisse décider, après consultation des organisations patronales et ouvrières intéressées, que la durée du travail normal, de jour, soit portée à 54 heures par semaine ou à 9 heures par jour. En aucun cas, cette durée ne peut être supérieure à 10 heures. Et cette modification ne se

rait applicable qu'à titre d'essai pour une durée limitée à trois ans. La protection légale de la santé de l'ouvrier resterait assurée d'une façon suffisante.

Il n'y a vraiment pas de quoi légitimer la violente campagne d'opposition menée par les adversaires de la revision.

Nous comprenons l'ardeur des chefs doctrinaires du socialisme, car en entravant le développement économique normal de la nation, ils cultivent le mécontentement qui conduit au désordre. Ils sont dans leur rêve. Nous comprenons moins les chrétiens-sociaux qui les suivent dans cette aventure.

Le dogme des 8 heures n'a jamais été proclamé par l'Eglise. Le Créateur a dit à l'homme : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Mais il n'a pas ajouté : « Tu ne travailleras jamais plus de 8 heures par jour !... »

Cette modeste revision est une nécessité imposée par les circonstances selon le témoignage des hommes les plus compétents en matière d'économie générale.

Nous, agriculteurs, qui ne connaissons pas et ne voulons pas connaître la journée de 8 heures, nous acceptons le nouvel article 41, en accord unanime avec toutes les organisations agricoles groupées dans l'« Union suisse des Paysans ».

Chers concitoyens, tous à l'urne. Pas d'abstention. Votons

**OUI !**

Le Comité  
de l'Association Agricole du Valais.

### Les Industriels et l'Article 41

A l'occasion de la campagne au sujet de la revision de l'article 41 de la loi sur les fabriques, les adversaires de cette revision ont répandu le bruit que l'augmentation des heures de travail dissimulait en fait une réduction de salaire, les heures supplémentaires ne devant pas être payées.

L'Union des Industriels Valaisans se voit obligée, pour rétablir la vérité, de déclarer qu'il n'en n'est rien. A une augmentation des heures de travail correspondra une augmentation du gain hebdomadaire dans les usines qui appliqueront le nouvel article 41.

Au reste, la très grande majorité des ouvriers du Valais travaillant en trois équipes de huit heures ne seront pas touchés par l'application de la loi révisée.

Nous profitons de cette occasion pour recommander vivement votre **OUI** le 17 février, afin d'aider l'industrie suisse à sortir de la crise actuelle.

Union des Industriels Valaisans.

### Qui votera Oui ?

On nous écrit :

**Le paysan.**

Agriculteurs !

Vous voulez prévenir les ingérences du Bureau International du Travail dans le domaine agricole,

Nourriciers du peuple suisse, vous travaillerez dur et ferme pendant toute l'année,

Vous êtes des adversaires de la règle rigide et partisans du régime fécond de la liberté,

Vous viendrez donc nombreux au scrutin et vous voterez

**Oui**

**L'ouvrier.**

L'ouvrier connaît les difficultés considérables que son patron a traversées ces dernières années. Il refusera de faire, par un vote négatif, le jeu de la concurrence étrangère.

Pour ces raisons, l'ouvrier suisse votera

**Oui**

**Les fonctionnaires.**

L'article 41 révisé ne menace aucunement vos droits acquis et notamment le congé du samedi après-midi auquel vous tenez tant !

Vous savez d'autre part les difficultés que traverse notre industrie. Vous n'ignorez pas que votre situation matérielle dépend de la capacité fiscale et, par conséquent, de la prospérité de nos entreprises !

Fonctionnaires ! Vous voterez

**Oui**

**Conséquence d'un vote négatif.**

Electeurs ! Vous savez sans doute qu'un rejet de l'article 41 révisé compromettrait à tout jamais la législation sociale en élaboration actuellement. Les premières victimes en seraient très certainement le statut des fonctionnaires fédéraux et l'assurance-vieillesse.

Electeurs ! Réfléchissez aux conséquences graves d'un vote négatif et votez

**Oui**

**Votez : NON !**

Considérant que la journée de 8 heures a une portée morale et régénératrice immense,

qu'elle a puissamment contribué au bien-être du travailleur et à la vie de famille, à la diminution de l'alcoolisme et des autres dévoiements ;

qu'elle a stimulé chez l'ouvrier l'ardeur et la joie au travail en le rendant plus conscient de ses devoirs ;

qu'intelligemment appliquée, elle a diminué le prix de revient, augmenté le rendement et favorisé les exportations ;

qu'elle a des effets heureux sur toutes les classes de la population et qu'elle est un acheminement vers la paix sociale ;

qu'elle est inscrite au programme de la Société des Nations considérant que l'article 41 actuel offre quant à la prolongation de la durée du travail toutes les garanties nécessaires pour résister pendant un temps de crise ;

que son maintien est dans l'intérêt du pays et de l'immense majorité du peuple suisse,

nous voterons

**NON**

avec conviction et patriotisme.  
Le Comité de la Fédération Valaisanne des Traitements Fixes.

**LES ÉVÉNEMENTS**

**Nouveaux votes Nouveaux succès**

La Chambre française poursuit la discussion du double décime.

M. de Lasteyrie combat la demande de disjonction de l'art. 3 (double décime), déposée par M. Vincent Auried. Le ministre constate d'abord que les adversaires du projet font surtout une politique d'objection ; or, ce qu'il faut actuellement, c'est une politique d'action.

Le gouvernement fera tout son possible pour faire rentrer le plus de fonds possible dans les caisses de la trésorerie.

M. de Lasteyrie dit que la France ne peut trouver les ressources supplémentaires dont elle a besoin que là où elle se trouvent. Les propositions d'impôts sur le capital n'ont jamais abouti qu'à l'évasion de ce capital. Ce n'est pas le moment de créer de nouveaux impôts, car nous devons faire un effort de simplification. Force nous est donc de nous adresser aux impositions existantes, ce qui compliquera beaucoup moins notre système fiscal que tous les autres projets d'impôts.

Le vote intervint alors.

Le gouvernement posant la question de confiance, la Chambre repousse la disjonction du double décime par 301 voix contre 212.

M. Fargéot soutient un amendement dont les grandes lignes sont les suivantes : « D'ici au 31 décembre le chiffre des billets de banque en circulation sera réduit au total de 35 milliards ; pour effectuer les remboursements nécessaires, l'Etat organisera une loterie nationale. Si, le 1er août, cette loterie n'a pas donné cinq milliards, tous les impôts seront majorés de 20 pour cent. A dater du 1er janvier 1927, tous les titres seront nominatifs. A dater du 1er mars 1924, l'impôt cédulaire sur les dividendes sera porté à 15 pour cent. A partir de la même date la durée du travail sera portée à neuf heures et tous les droits d'entrée sur les céréales seront supprimés.

Cet amendement est repoussé par 322 voix contre 217.

**NOUVELLES ÉTRANGÈRES**

**L'Assassinat de deux missionnaires**

**Arrestation de leurs assassins**

Dans le courant de 1921, des Esquimaux massacraient au loin, dans les régions arctiques, deux missionnaires canadiens français, les PP. Rouvier et Larouze, qui étaient venus évangéliser leurs peuplades.

Le crime, même dans ces régions reculées, ne doit pas rester impuni. Aussi, malgré les difficultés d'une enquête dans les immensités glacées et désertiques qui avoisinent le pôle Nord, la police du Canada chargea un contingent d'hommes, six en tout, dont deux interprètes es-

quimaux, de rechercher, d'arrêter et de ramener les meurtriers.

La poursuite fut longue et laborieuse ; mais, grâce à la ténacité et à l'endurance remarquables des policiers canadiens, après vingt-huit mois d'efforts, les deux assassins des missionnaires étaient capturés et viennent d'être conduits à Ottawa.

**NOUVELLES SUISSES**

**L'Incident de Mendrisio**

Les autorités tessinoises de police ont arrêté l'ouvrier maçon Lorenzo Ostinelli, de Rancate, soupçonné d'être l'auteur de la détérioration du monument des morts italiens érigé dans le cimetière de Mendrisio. Il s'agirait d'un alcoolique irresponsable. Il y a deux semaines, il avait parlé de détruire le monument. Il ne maintient être l'auteur de ce geste. Cependant, il a été maintenu en état d'arrestation.

**Les zones franches**

**La réponse du gouvernement fédéral**

Le Département politique fédéral publie le communiqué suivant :

Le 14 février, le ministre de Suisse à Paris a remis au gouvernement français la réponse du Conseil fédéral à la dernière note française, datée du 22 janvier et accompagnée d'un projet de compromis d'arbitrage concernant la question des zones franches.

La réponse suisse, à laquelle est également annexé un projet de compromis confirme que le Conseil fédéral n'est pas encore en mesure, dans les circonstances actuelles, de reprendre les négociations directes et expose les raisons qui rendent inacceptables pour la Suisse le projet français de compromis.

Le contre-projet suisse de compromis, qui fait dans son préambule un résumé historique du différend des zones, prévoit que le litige sera déféré à la Cour permanente internationale ; il détermine les délais pour la présentation des pièces de procédure et indique que le compromis sera ratifié par les instances compétentes selon la Constitution de chaque Etat. La partie essentielle du compromis est celle qui fixe les questions à soumettre aux juges. Ils auront à décider si l'article 435 du traité de Versailles, dans les conditions auxquelles le Conseil fédéral y a adhéré, a eu pour effet d'abroger les stipulations des anciens traités relatifs aux zones et, dans la négative, si la France peut supprimer, par un acte unilatéral, les zones, en soutenant qu'il s'agit d'un acte qui relève exclusivement de sa souveraineté.

En terminant, la note suisse insiste auprès du gouvernement français pour qu'il examine la question et accepte l'arbitrage proposé par la Suisse et portant sur le litige de droit qui seul sépare les deux parties.

Dans l'intérêt même de cet échange de vues, et conformément aux usages, la publication de la teneur des deux notes échangées et de leurs annexes sera différée de quelques temps.

**Trois Zurichois sous une avalanche**

Trois jeunes gens de Zurich avaient entrepris une excursion en ski au Bruggerhorn.

Le Bruggerhorn est un petit contrefort gazonné de 2451 mètres d'altitude, qui se détache à l'est, de la Dent Blanche d'Arosa à 12 kilomètres de Coire, à deux heures de distance d'Arosa.

Une tempête de neige de trois jours avait déposé, sur l'épaisse masse de neige recouvrant les hauteurs, une nouvelle couche d'un mètre d'épaisseur, qui n'adhérait que très imparfaitement à l'ancienne.

Pendant la montée, tout à coup, sous les pieds des skieurs, se détacha ce que les alpinistes appellent une « planche de neige » ; une immense surface de neige se mit en mouvement, glissant sur la surface lisse de la couche inférieure. Quelques instants plus tard, les trois excursionnistes disparaissaient sous la masse en mouvement. Deux d'entre eux, Billian jeune et le Dr Hofmann, employé au service de l'impôt cantonal à Zurich, parvinrent à se dégager presque aussitôt. Le troisième, A. Sigg, commissaire fiscal, restait enseveli, et nulle trace ne décelait l'endroit où il se trouvait.

Quand ils furent un peu remis de leur effroi, les deux compagnons indemnes commencèrent, dans l'angoisse, des recherches. Tout à coup ils virent sortir un bras de la neige et entendirent des appels aux secours. Ils se précipitèrent et dégagèrent leur compagnon qui, resté près de la surface, avait brisé la neige pour se procurer de l'air et signaler sa présence. Les skieurs jugèrent inutile d'aller plus loin. Quelque temps plus tard, ils rentraient sains et saufs à Arosa.

On renouvelle à ce propos les recommandations déjà faites. La montagne est,

cet hiver, particulièrement dangereuse, et il ne faut pas s'y aventurer qu'avec beaucoup de précautions.

**Mort de M. P.-H. Cattin**

On annonce la mort survenue à Leysin, de M. Paul-Henri Cattin, directeur de l'« Impartial » et du « Journal du Jura ».

M. Cattin souffrait depuis longtemps de la tuberculose et avait été atteint récemment d'une double pneumonie.

Originaire du Jura bernois, né à Berne en 1881, il avait passé son enfance à Neuchâtel où il revint comme stagiaire dans une étude d'avocat après avoir fait ses études à l'école normale de Porrentruy. Très jeune encore, il entra dans la politique et le journalisme. Il rédigea successivement, de 1902 à 1912, l'« Indépendant », journal radical dissident de Neuchâtel, le « Journal de Neuchâtel », tous deux disparus aujourd'hui, puis la « Feuille d'avis des Montagnes », du Locle, enfin le « Journal du Jura », de Bienne et l'« Impartial », de La Chaux-de-Fonds, dont il cumulait la direction.

Il était atteint depuis plusieurs années d'une affection tuberculeuse de la gorge ; le mal atteignit la poitrine, se compliqua de diabète et c'est d'une double pneumonie qui a emporté, en pleine maturité et en plein talent cet excellent journaliste. Il a passé les derniers temps de sa vie à Montana et à Leysin, exerçant presque jusqu'au dernier jour, avec sa vaillance et sa bonne humeur habituelle, son dur métier de plume.

Les opinions politiques de Cattin, de socialistes qu'elles étaient dans sa jeunesse avaient évolué avec l'âge et l'expérience de la vie. Il ne se rattachait, croyons-nous, à aucun parti déterminé, mais défendait résolument l'ordre social actuel, tout en conservant une savoureuse indépendance de pensée.

**Suisse arrêté à Bruxelles**

Sous l'inculpation d'avoir communiqué un secret de fabrication, la police de Bruxelles a arrêté un jeune ingénieur suisse, employé dans une société de caoutchouc de la banlieue bruxelloise. Cet ingénieur aurait copié des dessins, qu'il aurait transmis à un correspondant en Allemagne, dans le but d'ouvrir une usine concurrente à Hambourg.

**Les métaux du change**

Mercredi après-midi, était soulevé à la première Chambre du Tribunal civil, à Paris, une contestation survenue entre la Banque de Genève et le comte de Rochefort, à l'occasion du remboursement d'un prêt de 125,000 francs consenti en 1913 au comte de Rochefort par cette banque. La banque soutenait que le prêt ayant été effectué en Suisse, le remboursement devait être fait en francs suisses. Mais le tribunal a jugé, après plaidoirie de Me Léouzeu le Duc, pour le comte de Rochefort, que le prêt ayant été réglé par des billets à ordre valable à Paris, au domicile du comte, que les paiements devaient être réglés par la détermination de la monnaie. Et le tribunal a, par suite, ordonné que les remboursements seraient effectués en francs français.

**LA RÉGION**

**L'exportation des œufs de zone**

Nous avons annoncé que la sortie des œufs de l'ex-zone n'est plus prohibée par la douane française. Mais il faut que les œufs soient accompagnés d'un certificat d'origine délivré par la mairie zonienne.

D'autre part, la douane n'autorise pas l'expédition par grandes quantités. Peuvent seuls sortir les œufs transportés par les particuliers ou destinés à l'approvisionnement des marchés de Genève, Vaud et Valais.

Ajoutons que le prix des œufs en zone oscille entre 5 et 7 fr. 50 la douzaine, argent français.

**Incendie au Sépey**

Hier matin, un incendie dont la cause n'est pas établie, a détruit, à 4 h. 30, à la Combar sur le Sépey, la partie supérieure des ateliers de menuiserie et de charpente de M. Jules Bonzon-Tille.

Tout le bois logé dans la partie incendiée a été détruit ou abîmé. Les pompiers accourus ont réussi à protéger la partie inférieure où se trouvent les machines, lesquelles n'ont pas souffert.

On évalue les dégâts à une quinzaine de mille francs. Les bois n'étaient que partiellement assurés.

**Poignée de petits faits**

Une mise au concours à Soleure pour recruter quelques recrues de gendarmerie, a eu pour résultat l'inscription de 152 candidats.

Comme il n'y a que 5 places à repouvoir, un nombre relativement restreint d'entre eux sera appelé à l'examen préalable ; on donnera d'abord la préférence aux ressortissants du canton âgés de 20 à 30 ans.

Le marin pêcheur Riquaf, de Trégume (France) était en train d'abattre de vieux arbres au hameau de Terrangalorn-en-Trégume, lorsqu'il découvrit, dans le tronc d'un vieux chêne, à environ 30 centimètres du sol, un ciboire en argent doré, une lunule en or massif d'une grande valeur, un chapelet-rosaire en porcelaine blanche, monté sur or et mesurant 2 m. 50.

Ces objets, qu'on estime avoir séjourné environ cinquante ans dans ce chêne, sont en parfait état et, seul le ciboire est extérieurement un peu terni.

Le chapelet est muni d'un Sacré-Cœur et d'une médaille de l'Immaculée-Conception. On se perd en conjectures sur la présence de ces objets dans ce chêne.

La grippe sévit intensément parmi les ouvriers des forces motrices du Waggital. Le cinématographe, ouvert à l'usage du personnel a dû être transformé en infirmerie. Il y a des malades dans toutes les maisons de la vallée.

La grippe a été constatée dans treize cantons. C'est la statistique zuricoise qui accuse le plus grand nombre de cas.

Un drame sanglant de jalousie s'est déroulé mercredi après-midi, au St-Johann-rheinweg, à Bâle. Après un bref échange de propos violents, un jeune homme a tiré sur sa fiancée, et l'a gravement blessée. Après avoir commis son meurtre, le jeune homme se jeta dans le Rhin, mais on put le repêcher. La jeune fille a été transportée à l'hôpital.

Le Conseil administratif de la ville de Genève a décidé de proposer de donner le nom de quai Wilson à la partie du quai du Mont-Blanc qui va de l'hôtel Bellevue au parc Mon Repos et sur laquelle se trouve le palais de la Société des Nations.

A la suite d'une inspection de la comptabilité du bureau de poste des Verrières, le chef de ce bureau, à cause d'irrégularités dans la caisse, a été suspendu de ses fonctions. L'enquête continue.

Dans un grand hôtel de Nice, Mme Hélène Utz a été victime, dimanche, d'un vol de 100,000 fr. de bijoux. D'autre part, le prince Obolinsky a été volé dans un tramway, de son portefeuille, contenant la somme de 6250 francs.

Un valet de chambre italien avait trouvé deux colliers de perles de grand prix qu'il avait essayé de vendre.

Il fut arrêté et condamné à deux ans de prison.

Mais pendant que le voleur achevait sa peine, la propriétaire des deux colliers n'ayant pas réclamé son bien, le valet de chambre libéré a, selon la loi, été mis en possession de sa trouvaille.

On mande de Zara (Dalmatie) que deux secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans la matinée du 9 février. A Sebenico, le séisme a été très sensible. A Steretto, l'autel de l'église a été endommagé.

Mardi, un enfant de 7 ans, fils du policier Baume, a été victime d'un accident mortel, à Lucerne. En rentrant de l'école, il sauta sur le timon d'un char remorqué par une automobile, tomba sous les roues du char et fut écrasé. La mort fut instantanée.

**NOUVELLES LOCALES**

**Dans les C. F. F.** — La « Suisse libérale » apprend que M. Siebenmann, qui fut chef de gare à St-Maurice et qui occupe actuellement un poste d'inspecteur d'exploitation, quittera Neuchâtel le 1er avril pour se rendre à Lausanne, à la Direction du 1er arrondissement des C. F. F.

**Tirs en dehors du service.** — Les sous-officiers, apointés et soldats de l'élite et de la landwehr, ainsi que les officiers subalternes de cette catégorie, sont tenus de remplir également cette année leurs obligations de tirs prévues par la loi. Le fait d'avoir un service militaire ne dispense

en aucun cas de l'obligation de tir. Seules en sont exemptées les recrues ayant fait leur école la même année.

Pour l'année courante, on a maintenu le programme de tir tel qu'il avait été élaboré pour l'année 1923. Les exercices pour les concours de sections peuvent également être effectués au sein de chaque section ; les 18 cartouches et les 80 centimes de subvention ne sont cependant délivrés qu'une seule fois. Quant aux soldats qui, par suite de transfert dans une troupe portant fusil, ont des obligations de tir pour la première fois en 1924, ils recevront 60 cartouches au lieu de 30.

**Souffiers militaires.** — Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral concernant les chaussures militaires, les recrues des troupes de campagne recevront gratuitement, au début de l'école, une paire de souliers de marche, les recrues des troupes de montagne et de fortification, une paire de souliers de montagne. Toutes les recrues doivent en outre se munir, à leurs frais, d'une seconde paire de souliers utilisables pour le service ; ils peuvent également se procurer cette seconde paire au dépôt de chaussures de la place d'armes au tarif ordinaire.

**Distribution postale du dimanche.** — La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le « postulat » concernant la suppression de distribution postale le dimanche s'est réunie sous la présidence de M. Baumann (Appenzell, Rh.-Ext.), mardi et mercredi, à Berne.

Une proposition de M. Béguin (Neuchâtel) de renvoyer le débat aux Etats jusqu'au moment du dépôt de la loi sur l'organisation postale, a été repoussée par 6 voix contre 3.

La commission a décidé, par 6 voix contre 2 et 1 abstention, d'adhérer au vote du Conseil national, favorable, comme on sait, à la suppression de la distribution dominicale.

MM. Haab, conseiller fédéral et Forrer, directeur des postes, assistaient aux délibérations de la commission.

**L'Exposition d'Aviculture et de Cuniculture de Monthey**

Ainsi que nous l'avons annoncé, Monthey a assumé cette année-ci l'organisation de l'Exposition romande d'Aviculture et de Cuniculture, qui aura lieu du 25 mai au 1er juin prochain.

Le comité d'organisation a été constitué comme suit :

Président : M. Fritz Grandjean, directeur, président de la Fédération Valaisanne des Sociétés d'Aviculture ; secrétaire général : M. Henri Défago ; commissaire général : M. Albert Muller, fils ; constructions et décorations : MM. Ed. Boissard et Ch. Ortelli ; presse et publicité : M. le Dr Alfred Comtesse ; loterie, tombola et divertissements : M. Alexis Franc ; subsistances : M. Mastai Carraux ; police : M. Charles Bertrand ; transports : M. Joseph Dionisotti ; président des jurys : M. Henri Contat ; Vétérinaires : MM. Paul Martin et Alois Rudaz.

M. le professeur Mayor-Delapraz, président central de la Fédération des Sociétés d'Aviculture de la Suisse romande, s'est rendu, mardi 12 courant, à Monthey, pour établir avec le Comité d'organisation les grandes lignes du programme de la future exposition romande qui aura lieu en cette ville du 25 mai au 1er juin prochain.

Il a été décidé, tout en maintenant les bases habituelles des expositions précédentes, de donner cependant à cette fête un cadre bien local et bien valaisan, de façon à lui imprimer le caractère spécifique qui fait le charme et l'attrait du « Vieux pays ».

**Fédération valaisanne des Caisses-maladies.** — Les journaux ont annoncé en son temps la constitution d'une Fédération Valaisanne des Caisses-Maladies. Voici maintenant, à titre de renseignement, quelques indications, tirées des statuts, sur la composition et le but de cette intéressante organisation :

Sous la dénomination « Fédération Valaisanne des Caisses-Maladies » (F.V.C.M.), il est créé dans le sens des articles 61 et s. du C. c. s., avec siège à Sion, un groupement des Caisses-maladies, pour la sauvegarde des intérêts communs et l'organisation du libre passage.

La Fédération se compose de deux sections régionales, l'une pour la partie française, l'autre pour la partie allemande du canton.

La Fédération se donne pour tâche :

- la culture des relations amicales entre les Caisses et l'échange de leurs expériences en matière d'assurance-maladie ;
- la création de nouvelles Caisses ainsi que l'amélioration du service médical, là où cela paraît désirable et possible ;

**A vos 10 et 4 heures**

Les estomacs délicats supportent difficilement 3 repas par jour, d'où la nécessité de manger plus souvent mais modérément. Une tasse d'Ovomaltine est le repas intermédiaire par excellence. Elle est l'aliment qui, tout à la fois, flatte l'appétit, fortifie et augmente la capacité de travail.

En vente partout en boîtes de Fr 175 et 5-

DE LA WANDER S A BERNE

**OVOMALTINE force et santé!**

c) la représentation des intérêts des Caissees vis-à-vis des autorités ;  
 d) la passation de contrats avec les médecins, pharmaciens, sanatoria et hôpitaux en vue d'assurer à des conditions favorables le traitement des membres malades.

Les Caissees-malades qui n'ont pas encore donné leur adhésion à la Fédération sont priées de s'inscrire auprès du président de la « Section Romande », M. A. Bacher, à Sion, ou M. Jos. Chevrier, inst., secrétaire, à Sierre, qui se tiendront à la disposition des intéressés pour tous les renseignements utiles.

**MONTHEY. — Cours centraux d'arboriculture.** — Le Département de l'Intérieur organise, comme ces années passées, des cours centraux d'arboriculture qui auront lieu à Sion et à Monthey s'il se présente un nombre suffisant d'inscriptions dans le Bas-Valais.

Dans sa séance du 10 courant, le comité de la Société d'agriculture de Monthey a décidé de prendre l'initiative pour recueillir les inscriptions dans les districts de Monthey et St-Maurice.

En conséquence, les jeunes gens âgés d'au moins 16 ans, qui désirent suivre ces cours à Monthey, sont priés d'aviser le secrétaire de la Société d'agriculture de Monthey.

**CHAMOSON.** — Les ouvriers de M. Léonce Crittan, défonçant un terrain-taillis en Vérine (mayens inférieurs de Chamoston) ont mis à jour un crâne, d'autres ossements et des instruments tranchants ayant la forme de grandes faux, dont l'une mesurait 1 m. 45 de la pointe au talon, auquel devait s'adapter un manche en bois.

**MONTHEY. — « Lyre Monthaysanne ».** — C'est donc pour dimanche, 17 courant, la soirée de la « Lyre Monthaysanne ». Nous venons de voir le programme de cette manifestation. Il y en aura pour contenter les plus difficiles et pour déridier les plus moroses.

Voici le programme des productions de la Société :

1. « Sous-bois », allegro, de Balay ;
2. « Egmont », ouverture de Beethoven ;
3. « Ballet du Plaisir », scène première du « Couronnement des Muses », de Charpentier ;
4. « Les noces de Figaro », de Mozart ;
5. « Les Nomades », valse, de Guillelmet ;
6. « Le Cog Gaulois », marche, de Popy.

Pendant la partie musicale, Mlle L. Sandretti chantera : a) « La Reine de Saba » ; b) « Simple Valse », de Dalcroze.

Et, pour terminer, la décapilante comédie de Tristan Bernard : « L'Anglais tel qu'on le parle », avec les artistes qui ne sont pas à leurs débuts. La soirée se prolongera jusque fort tard, au son d'un orchestre que chacun se réjouit d'entendre. Les cartes de membres passifs pour 1924 donnent droit à 2 entrées ; ces cartes peuvent être retirées chez M. Emile Lugon, caissier.

**SEMBRANCHER.** — (Corr.) — Le loto de la « Stéphanie », annoncé depuis trois semaines est arrivé à maturité. Il se joue demain, dimanche, dès 13 heures, à la maison communale.

Le nombre et la variété des lots, de bon goût, de réelle valeur et de première utilité, nous font espérer une entière réussite. Leur exposition, savamment disposée dans un décor, de verdure et de couleurs fédérales et cantonales, qui plaît, offre un coup d'œil de convoitise et de satisfaction et nous laisse la douce perspective que tous seront satisfaits. Les joueurs, en entrant et en jouant, avec la douce espérance de faire fortune, en sortant chargés de lots et les « Stéphaniciens » en restant, contents de leur argent.

Avec la persévérance et pas trop de déveine, vous en aurez tous pour votre argent. Il y a à boire, à manger, à fumer ; pour se chausser, s'habiller, se coiffer ; pour les grands et les petits, les jeunes mariés et les futurs époux. C'est pourquoi je vous dis sans arrière pensée : Venez, de Martigny à Orsières, de Bagnes et de Volèges, jouir de cette agréable distraction où, sans vous appauvrir, on vous allège le porte-monnaie, sans compter le bien que vous ferez à la « Stéphanie ».

A demain, et bonne chance.

Stéphanus.

**Morcles en fête.** — (Corr.) — C'est samedi 16 et dimanche 17 février que tous les habitants de la plaine disposant de leur soirée monteront faire visite aux « Amis de Morcles », qui leur préparent une agréable soirée théâtrale et musicale. Comme chaque année, le comité s'est efforcé de rédiger un programme de choix et nul doute qu'il y aura de quoi égarer les plus maussades. La soirée officielle du samedi se terminera par un grand bal attraction. Pour détails, voir aux annonces.

## Les Chrétiens-Sociaux et la votation du 17 Février

La Conférence du Dr Savoy à Monthey

On nous écrit :  
 M. Hofer donne la parole à M. l'Abbé Savoy, après quelques mots d'introduction.

Le conférencier engage ses auditeurs à voter selon leur conscience, quelque soit le résultat de cette consultation populaire. Il se place sur le terrain de la doctrine sociale de l'Eglise et de l'intérêt national pour motiver l'attitude que nous devons prendre le 17 février.

Les protagonistes de la prolongation de la durée du travail veulent, s'inspirant d'une doctrine de liberté absolue, le libéralisme économique, supprimer toute législation protectrice de l'ouvrier. L'expérience et l'Eglise rejettent l'erreur libérale, et pour obéir à la raison et à la foi ; pour rester fidèle à toute la tradition catholique, nous voterons non le 17 février.

La Révolution française ne voyait dans l'homme que le citoyen, méconnaissant complètement la profession et la famille. Elle proclama la liberté sans frein et sans mesure, défendit aux ouvriers de se syndiquer. Cette mentalité exclusivement politique pénétra dans tous les Codes. Sous ce régime de tyrannie, l'ouvrier se vit exploité, ravalé au rôle d'une machine ; et l'Etat mettait toute sa force au service du capitalisme. Vers 1865, en Angleterre, le libéralisme économique aboutit à renvoyer à la maison le père et la mère et à faire travailler 900,000 enfants dans les usines, parce que leur travail coûtait moins.

Partout, une réaction se produisit et sous cette pensée formidable, les différents Etats mirent sur pied une législation protectrice du travail qui s'améliora sans cesse et dont la Suisse donne l'exemple.

En 1919, ce mouvement provoqua la naissance du Bureau International du Travail (B.I.T.) qui recommande à chaque pays des mesures utiles à l'ouvrier. Je propose la journée de 8 heures ; votée à l'unanimité à la Conférence de Washington. Depuis 1920-1921, nous assistons à un vaste mouvement en Italie, en France, en Suisse pour battre en brèche la législation ouvrière. Chez nous, Abt incarna ces tendances de réaction sociale et proposa de rendre plus souple la loi des 8 h. Schulthess protesta. Sous la pression du Conseil National et de la Presse, le Conseil fédéral étudia cette révision qui semble puérile et Schulthess se raila à son point de vue. Le libéralisme économique fut le promoteur et l'auteur de tous les troubles sociaux au XIXe et XXe siècle.

Nous nous trouvons en présence d'un double courant : courant protecteur de la vie, du travail et courant libéral qui rêve de revenir par la suppression de la législation du travail au régime de la liberté absolue.

L'Eglise, par la bouche des Papes et des Evêques, condamne le libéralisme économique, ennemi de l'ouvrier et nous voulons suivre sa doctrine.

Les inspirateurs de la loi sur les fabriques cherchent à la justifier en prétendant qu'elle permettra au pays de sortir de la crise économique.

Les faits et les témoignages de nombreux patrons, d'hommes compétents nous prouvent à l'évidence que le régime actuel suffit à cette tâche.

Dans le numéro de janvier 1924, du « Paysan Suisse », le Dr Laur affirme que l'économie nationale suisse est saine et la crise économique de l'après-guerre cède du terrain. La fortune du peuple suisse s'est accrue en 1923.

L'administration fédérale, qui depuis un an s'est adaptée à la loi actuelle, réussit avec un personnel réduit, par une organisation scientifique des services à retrouver l'ère des bénéfices.

Dans l'industrie horlogère, l'industrie d'exportation par excellence, le patronat horloger neuchâtelois déclare que la révision leur est inutile.

Un grand nombre de patrons, d'économistes estiment que la Suisse ne peut lutter efficacement avec l'étranger que sur le terrain de la qualité et les 8 heures seules permettent la perfection du travail.

La classe moyenne se plaint d'être écrasée par la grosse industrie et le grand commerce. Il est de leur intérêt de repousser la révision qui favorise la grosse production.

La loi n'atteint pas les paysans. En Allemagne, avant la guerre, et en Amérique maintenant, la classe ouvrière protégée plus que partout ailleurs rendait l'industrie nationale capable d'inonder le monde de produits. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la Suisse ?

Par conséquent, c'est dans la mesure où un peuple protège le travail qu'il s'enrichit et l'Europe prospère dans celle où elle renie les erreurs de la Révolution.

L'adoption des 8 heures assagit et pacifie la classe ouvrière.

N'oublions pas les 270,000 femmes qui travaillent dans l'industrie et que le sys-

tème actuel favorise dans l'accomplissement de leurs devoirs domestiques.

Les applaudissements unanimes de la salle archicomble du cinéma montrèrent que M. l'Abbé Savoy fit partager à son auditoire son ardente conviction.

M. Hofer remercie M. l'Abbé Savoy et fait remarquer que la législation actuelle (art. 41-48-49 de la loi sur les fabriques) permet de travailler 54 heures et même davantage si c'est nécessaire. Sur sa proposition, les auditeurs s'engagent et engagent la population de Monthey à voter **NON** dimanche.

## Le Club des Jacobins

On nous écrit :

La révision de l'article 41 ne fait pas seulement couler beaucoup d'encre, elle donne encore matière à controverses redoutables dans certains milieux. Le Club Jacobin de notre Grand-Croix en est un et non des moindres. Comme aux grands moments de la Convention, soit dans la soirée, soit au petit matin, à l'heure intéressante de la « goutte », après « traire et couler », on peut rencontrer en séance, et entendre pérorer Aloys brandissant les Droits du Peuple ; Alfred, défendant le travailleur avec un vague accent polonais ; Ignace, vouant au mépris public tous les exploités et les capitalistes ! Jean, tantôt patron, tantôt ouvrier, pèse légèrement le pour et le contre, et, avec solennité, conseille prudence et modération. Mais gare à Elie qui ose avoir son avis et ne le cache point.

On lui apprendra ce que c'est que la liberté. Pour lui, la Bastille relevée peut être la guillotine ! Quant à Zanzi, jovial sous son bonnet à poils, il contemple, souriant et sceptique, toute cette comédie humaine ! N'importe ! Quand le Club s'en mêle, il faut s'attendre à de graves événements et les notables de la Grand-Croix hochent la tête avec inquiétude et se demandent, anxieux, ce qui pourra bien arriver.

## La Conférence contradictoire de Sion

On nous écrit :

La conférence contradictoire préparée sous les auspices du parti conservateur de Sion a obtenu jeudi soir une salle comble. M. de Preux, président, donne tout d'abord la parole à M. le conseiller national Evêquo, qui insiste, dès le début, sur le point suivant : la question discutée n'est pas une question de principe. Seule la réglementation du travail est une question de principe, mais on ne peut affirmer que la vérité est dans la journée de 8 heures et que la journée de neuf heures est l'erreur.

Le projet de révision a pour but de passer à une crise économique qui provient du marasme industriel. La journée de 8 heures ne peut être rationnellement appliquée en Suisse que si des pays voisins l'appliquent : ce qui n'est pas. La Suisse surpeuplée ne peut vivre qu'à la condition que l'industrie marche ; il y va de l'intérêt de tout le monde d'accepter une mesure qui permettra à notre industrie de lutter efficacement sur le marché mondial.

M. le secrétaire ouvrier Hofer, de son côté, dans un court historique de la question, remarque que la journée de 8 heures représente une conquête péniblement acquise sur le libéralisme économique.

L'ouvrier n'y renoncera que dans le cas exceptionnel d'une crise grave et générale. Alors l'ouvrier consentira à travailler l'heure supplémentaire nécessaire, même, à la rigueur, sans rétribution. Mais actuellement, cette crise n'existe pas, et l'ouvrier ne peut accepter de supporter seul le fardeau de ce remède économique dont le succès n'est pas certain.

Les deux points de vue ainsi exposés, l'un et l'autre orateur prennent à nouveau la parole pour la réplique.

M. Evêquo constate que sur le fond de la question, il marche d'accord avec le secrétaire ouvrier : l'un et l'autre reconnaissent la nécessité d'une intervention en cas de crise grave. Or, cette crise grave existe : témoin la dette publique (Confédération, cantons et communes) qui s'élève à sept milliards ; le chômage qui nous a coûté 560 millions ; la fermeture de quantité d'usines ; la diminution du nombre des ouvriers dans l'industrie (70,000 de moins qu'avant la guerre). En Valais, le fisc cantonal qui était alimenté pour une grosse part par l'impôt sur l'industrie, est aux abois ; la viticulture ne peut écouler ses produits à un prix rémunérateur. Saisissons donc le seul remède que nous ayons à notre disposition.

Réplique de M. Hofer qui ne croit pas à une crise de consommation, mais à une crise d'écoulement des produits. La révision n'y apporterait qu'un remède insuffisant.

Vu l'heure tardive (il est près de minuit), M. Lucas Jost renonce à exposer aux auditeurs allemands la question au point de vue objectif, soit en faisant entendre l'une et l'autre opinion.

Clôture par quelques mots de remerciements, M. de Preux rappelle que le parti conservateur suisse, ainsi que le comité cantonal ont recommandé l'adoption de la révision de l'article 41.

**ST-MAURICE.** — Est-il nécessaire de rappeler la matinée que donneront les « Eclaireurs » demain dimanche ? La population a témoigné toute sa sympathie à la dernière-née de nos sociétés. Aussi, prévoit-on salle comble pour assister aux gentilles comédies, monologues et chœurs que nos « jeunes » enlèveront avec brio.

## Dernier Courrier

### Ford écraseur !

New-York, 15. — Le train spécial dans lequel se trouvait M. Ford, le fabricant d'automobiles, entre Boston et Détroit, est entré en collision à un passage à niveau avec l'automobile dans laquelle se trouvaient les trois fils de feu M. Manning, qui était le directeur d'une des plus importantes manufactures de coton des Etats-Unis.

Les trois fils Manning ont été tués.

### Le martyre de deux fillettes

Paris, 15. — Le procureur de la République de Versailles vient, à la suite d'une enquête menée par MM. Veermesch, commissaire, et Badoc, inspecteur à la première brigade mobile, d'inculper une marâtre, la femme L., âgée de vingt-huit ans, qui maltraitait avec une cruauté inconcevable deux fillettes, que son mari avait eues d'un premier lit.

Privées de nourriture au point de vue qu'elles devaient partager la pâtée du chien ou chercher quelque aliment dans la boîte à ordures, couchant sur un grabat infect, rouées de coups pour la moindre plainte, les malheureuses enfants dont l'une, Lucienne, à 9 ans, et l'autre, Simone, trois ans seulement, vivaient un véritable martyre sous les yeux de leur père, insensible, sinon consentant. Toutes deux sont depuis quelques jours dans un sanatorium voisin, pauvres petits squelettes, aux joues creusées, qu'on va tenter de faire revivre.

**Le café de malt Kneipp Kathreiner n'est vendu qu'en grains entiers. On voit ce qu'on achète ! Faites-en l'essai encore aujourd'hui. Recommandé par les médecins.**

## COLLÈGE DE MORCLES

Samedi 16 et Dimanche 17 février 1924, à 19 h. 30

### Grandes Soirées musicales et théâtrales

organisées par la Société « AMIS DE MORCLES » avec le bienveillant concours de quelques Dames

**L'amour et la guerre**  
 pièce d'actualité de A. Huguenin  
 1<sup>er</sup> acte 2<sup>me</sup> acte 3<sup>me</sup> acte  
 Ou mobilisé L'amour au-dessus de tout Le surhomme — La paix

**Les 2 Réservistes**  
 vaudeville militaire en 1 acte, de Ernest Vois  
**Quarante de fous**  
 comédie en 1 acte de Pierre d'Antan

Chœurs et bonne musique  
**Samedi : GRAND BAL - ATTRACTIONS**

**Salle de Gymnastique de Bovernier**

Dimanche 17 Février

## Représentations

données par « L'ECHO DU CANTON »  
 Lever du rideau : à 13 h. 30 et à 20 heures

## Enchères

Les Hoirs de Maurice Tissières, liquoristes, vendront par voie d'enchères, mardi 26 février 1924, à 14 heures, au Café de l'Union, à Martigny-Ville, une part de maison d'habitation, avec grange-écurie, bûcher et places, le tout sis à la rue du St-Bernard, à Martigny-Ville.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'avocat Marc Morand, à Martigny-Ville.

On demande une **FILLE**

sachant faire la cuisine et les travaux d'un ménage dans famille sans enfants. Offres sous P613S Publicitas, Sion.

On demande **pour Hôtel à Champex**

**1 portier**  
**2 femmes de chambre,**  
**1 fille de salle, conn. parf. du service exigé.**  
**1 fille de cuisine.**  
 Adresser offres au bureau du journal avec copie de certificats, photo, et timbre pr réponse sous A. C.

On demande **Jeune fille**

de 16 à 20 ans. aimant les enfants est demandée comme bonne. Faire offres à O. Riquen 4 r. Voltaire, Genève

On demande **Jeune fille**

de 16 à 18 ans, pour aider au ménage et à la blanchisserie. Vie de famille, gage, 30 fr. par mois. S'adr. à Mme Gétaz, Corsaz 3, Montreux.

On cherche **jeune menuisier**

débutant pour Genève, Gde-rue 25, Genève. S. Baumöhl.



Les familles Darbellay, Dénier, Joris et alliées, très touchées des marques de sympathies reçues, remercient bien sincèrement tous les parents, amis et connaissances qui ont pris part au deuil qui vient de les frapper.



## Grand'mère sait

par son expérience de 50 ans, qu'il n'existe pas un meilleur remède domestique que l'Emulsion SCOTT. C'est avec enthousiasme qu'elle raconte comment

## l'Emulsion SCOTT



dont le goût est si agréable, a soulagé ses enfants quand ils toussaient et quand ils s'étaient fortement enrhumés en hiver, combien, par son emploi, leur appétit augmentait et qu'après les maladies l'impression de faiblesse disparaissait comme par enchantement. Et pendant qu'elle dit cela, de petites mains se tendent étreignant vers le flacon et de petites bouches prennent avidement ce sirop doux qu'est l'Emulsion SCOTT. Durant 50 ans l'Emulsion SCOTT a prouvé son efficacité sur des milliers d'enfants et leur a procuré les os forts et droits, des dents saines et une mine torrissante.

Prix frs. 3.— et frs. 6.—

**Le chocolat mondain pour les palais cultivés.**  
 (Les langues d'ours « Toblerido »).  
 Prix de la boîte : fr. 2.—

## Rhumatismes

de toute nature sans guérir rapidement et avec succès au moyen de la friction éprouvée RHEUMATOL, fr. 2.50 dans toutes les pharmacies.

## AGENTS d'ASSURANCES

Une Société Suisse d'Assurance sur la vie humaine, bien introduite, cherche dans différentes villes des agents et acquiesseurs qualifiés. Les offres indiquant occupations antérieures, références, et prétentions sont à adresser V.10483L, Publicitas, Lausanne.

## Demande de place

Marchand expérimenté cherche pour de suite place comme : Expéditeur, facturiste, correspondance allemande, vérificateur, vendeur décorateur, emballer, magasinier, etc. Certificats et références de l'ordre à disposition. Offres à P. 617, S. Publicitas, Sion.

On demande dans famille de Martigny

## Femme de chambre

Agée d'au moins 25 ans au courant du service, et sachant repasser.

Adresser offres sous chiffres P614S Publicitas, Sion.

On cherche, pour le 1<sup>er</sup> mars pour Monthey.

## personne

de toute confiance propre travailleuse, Agée de 25-30 ans comme bonne à tout faire dans petite famille de 4 personnes. S'adr. au Nouvelliste sous 14.

## HOTEL DU PARC

Villars s. Ollon

demande

**1 fille forte, propre et travailleuse** pour le ménage, sachant faire un peu de cuisine, et qui ferait la cuisinière à café pendant les saisons. Entrée 1<sup>er</sup> mars.

**1 femme de chambre** pour l'entre-saison, qui aurait un étage pendant la saison.

Prière de faire offre avec prétentions, certificats et photographie. Pour la saison :

**3 femmes de chambre ;**  
**2 portiers ;**  
**2 filles d'office ;**  
**1 fille de cuisine.**

## Foin et paille

à vendre  
 S'adresser chez M. Isidore Rey, à Chermignon, Valais

**HOTEL DE LA COURONNE**  
La Combattaz sur Sepey  
Cet hôtel, entièrement restauré, jouissant d'une clientèle assurée, est à vendre ou à louer pour tout de suite. S'adresser à A. Jordan, agent d'affaires patenté, à Vevey.

**A REMETTRE**  
bon commerce de Bazar, mercerie, chemiserie, jouets, bien situé. Bon bénéfice. Conditions avantageuses. S'adresser R.V. 12, poste restante, St.-François, Lausanne.

**A louer**  
à l'av. de la Gare, Martigny, **magasin**  
et arrière-magasin convenant pour tout commerce. S'adresser à J. Addy.

**A vendre d'occasion, faute d'emploi**  
Colliers, harnais, à un et deux chevaux, chars à pont camions à ressorts, bræks et omnibus.  
S'adr. Ed. FRANCEY, Clarend, Vaud.

**Beaux domaines**  
à vendre dans le Jura français, de 69700 toises en un seul tenant, terrain plat 1ère qualité. Vastes bâtiments en parfait état. Pâturages communaux gratuits. Prix y compris le foin, paille, froment, avoine, etc., fr. 18000 suisses. Entrée de suite. Un dit de 30700 toises avec bâtiments réparés, 8000 fr.  
S'adresser à A. AMARON, Apples, Vaud.

**Un mobilier fr. 685 en noyer massif**  
(à l'état de neuf)  
1 grand beau lit 2 pl. avec literie neuve 1 table de nuit, un lavabo-marbre et glace, 1 armoire, 1 table de milieu avec tapis-moquette, 1 canapé et chaises assorties, 1 potager à 3 trous, 1 table de cuisine et tabourets. Emb. exp. franco. R. Fessler, Jura 5 Lausanne. (on peut visiter dimanche compris sur rendez-vous). Tél. 5587.

**COSTUMES** pour Carnaval à bas prix chez **Ulysse GIROUD** tailleur Martigny-Bourg. Tél. 99

**Vente de Vignes à Martigny**  
M. Pierre-Marie Morand, à Martigny-Bourg, agissant pour l'hoirie Etienne-Marie Thétaz, à Orsières, exposera en venie aux enchères publiques, qui se tiendront au café de M. Joseph Giroud, à la Croix de Martigny-Combe, le 17 février courant dès 14 heures, huit vignes du vignoble de Martigny ainsi que mazot, places, et part de grange à Plan-Cerisier.  
Prix et conditions seront données à l'ouverture des enchères.  
Ch. Girard, notaire.

**Closuit & Cie**  
**Banque de Martigny**  
Correspondants officiels de la Banque Nationale Suisse  
MAISON FONDÉE EN 1871

**Prêts**  
sur hypothèques, nantissements, cautionnements, etc.  
— COMPTES-COURANTS COMMERCIAUX —  
TOUTES TRANSACTIONS avec l'ÉTRANGER  
**Changes**  
aux meilleures conditions  
**DÉPOTS**  
aux taux des Banques de Martigny

**Motosacoche**  
La meilleure, la plus simple et la plus robuste des Motocyclettes.  
**Le Modèle 1924** avec son nouveau changement de vitesse (3 vitesses) bat tous les records de côte.  
**Consommation minime** (3 litres au 100 km.)  
**Facilité de paiement**  
Vente exclusive pour les districts de St-Maurice et Monthey chez le Représentant:  
**PAUL BONZON, Monthey.**

**Lysiform** est employé dans les hôpitaux, Maternités Cliniques, et Sanatorias, etc, pratiquement reconnu par MM. les D<sup>r</sup> comme le meilleur antiseptique, microbicide et désinfectant. Pour éviter les contrefaçons exigez les emballages originaux munis de notre marque déposée. Flacon 100 gr.: fr. 1.-; 250 gr.: 2 fr. En vente toutes pharmacies et drogueries. — Gros: Société suisse d'antiseptie, Lysiform, Luzern.

A vendre à St.-Léonard, grand appartement au rez-de-chaussée, comprenant 3 chambres, cuisine, cave et galetas. Convientrait pour tout genre de commerce ou atelier; belle position au centre du village.  
Bétrisey Joseph.

**Taureau reprod.**  
La Commune de Collonges demande un taureau reproducteur de race tachetée, autorisé ou prime, pour le service de la montagne.  
Faire offres au Président de la Commune.

A vendre nne belle jeune **LAIE**  
portante pour les fers jours d'avril.  
Même adresse à vendre un mille belles fascines extra-sèches à 35 ct. l'une.  
Robert Trachsel, Chiètra «Bex».

**Grand choix de Disques** pour gramophones  
H. Hallenbarter, Sion

**Foin -- Paille**  
bottelés, offerts à des conditions très avantageuses par la Maison **Julien LOB**  
**Fourrages en gros** Lausanne Tél. 42.13  
**Revendeurs, prix spéciaux**

**LE SIROP LES PASTILLES MIRA**  
GUÉRISSENT TOUX, RHUMES, etc.

**Baume St.-Jacques** de C. Trautmann, ph. Bâle.  
Spécifique merveilleux pour toutes les plaies et blessures ulcérations, brûlures, varices, et jambes ouvertes, affections de la peau, hémorroïdes douloureuses, dartres, piqûres, engelures.  
Se trouve dans toutes les pharmacies. Prix fr. 1.75. — Dépôt général pharmacie St.-Jacques, Bâle.

**Après Inventaire GRANDE VENTE RECLAME et LIQUIDATION PARTIELLE**

d'un stock de 500 m. environ de lainages pour manteaux et robes

**Occasions sensationnelles - Rabais formidables**

**40 %** de rabais sur les teintes fantaisie  
**20 %** de rabais sur les teintes noire, blanche, marine, grise et beige

**Aperçu de quelques prix :**

Tissu pour manteaux pure laine, extra-lourd, largeur 150, le m. fr.	9.50
Gabardine » » superbe qual. » 130, »	8.75 - 9.25
Serge » » » » 140, »	6.-
Ecosseis » » » » 140, »	7.25
» » » » jolie » 100, »	6.60
» » » » » 95, »	4.-

**Liquidation complète d'un stock de confections pour enfants**  
Lot de 30 complets, confection très soignée, nos 0 à 12, entièrement doublés, en superbe tissu laine; forme marine, en teinte grise, bleu marine et brune  
**soldés de fr. 28.- à fr. 35.-**

Encore quelques robes pour dames et fourreaux pour dames et enfants soldés à prix dérisoires

**Vente exclusivement au comptant**

**A LA VILLE DE ST-MAURICE**  
Eugène LUISIER REY-BELLET  
St-Maurice — Téléphone 49 — (Valais)

**ENGRAIS de MARTIGNY**

exigés en sacs d'origine, marqués et plombés vous n'aurez que des satisfactions

**Superphosphates, Phosphazote, Engrais**

complets et universels de toutes sortes

Repr. pr. le Valais: - MM. Torrione Frères & Cie - à Martigny - Bourg

**Fabrique de sécateurs fins U. Leyat - - - Sion**

Le seul véritable modèle Valais

Entièrement interchangeable Avec ou sans contrefort

Par leurs qualités, ils sont les meilleur marché et les plus pratiques

En vente dans tous les bons magasins de fer ou directement chez le fabricant.

**Succès garanti**  
Coutellerie fine en tous genres. Aiguisage lames pour tous modèles.  
**SOUTENEZ L'INDUSTRIE DU PAYS!**

Sabots peau cirée, non fourrés Nos 40-48.	6.90
Souliers militaires peau de veau souple, forme d'ordon, bon ferrage, la qualité, Nos 40-46	23.50
Souliers militaires pour garçons, bon ferrage, Nos 36-39	15.90
Souliers militaires, double semelle, bon ferrage, Nos 40-46	18.50
Souliers militaires tiges hautes, langues à soufflet, ferrage de 1re qualité "BALLY"	21.50
Botines pour hommes pr. le dimanche box noir double semelle.	21.50
Botines pour dames, pour le dimanche, box noir, façon Derby, talon bottier, fortes semelles, Nos 36-42	18.50
Botines pour garçons et fillettes, peau cirée, Nos 27-29, 30-35.	9.50 et 10.50

Envoi franco contre rembours. à partir de 10 f.

MODELE **SI VOUS TOUSSEZ** prenez les véritables **BONBONS** aux **BOURGEOIS DE SAPIN** Méfiez-vous des imitations **EXIGEZ LE NOM** **20 ANS DE SUCCÈS** DÉPOSE **HENRI ROSSIER**  
**Henri ROSSIER, Lausanne**  
Henri ROSSIER et ses Fils, successeurs

**Ecole Widemann, Bâle**

Institut supérieur de commerce. Cours préparatoire d'allemand. Entrée: 23 avril. Prospectus par le directeur: René Widemann, D<sup>r</sup> en droit.

L'EXISTENCE DE VOTRE **FAMILLE** ? Nous vous donnons **GRATIS** et sans aucun engagement pour vous renseignements et devis  
**ASSURÉE** est-elle vraiment **„VITA“** Compagnie d'Assurances sur la Vie, à Zurich en toute circonstance  
**E. HUNGERBUHLER - Sion**

**A VENDRE**  
un porc-femelle de 7 tours, chez Baraldini à Massongex.  
Hâtez-vous et achetez des **LOTS**  
à fr. 1.- ou séries à fr. 10.- dont 1 à 2 gagnants sont garantis de la loterie de l'Hôpital d'Aarberg, Vonsavez la grande chance de participer au  
**3<sup>e</sup> tirage: 29 février**  
et de gagner des gros lots de frs. 50,000, 20,000, 5000, etc., qui ne sont pas encore sortis. Envoi contre remb. par l'Agence Centrale à Berne Passage de Wordt 150

**POUR REMETTRE A NEUF**  
les murs et les plafonds des chambres, cuisines, corridors, etc., utilisez la



En blanc, bleu clair, gris clair, jaune clair, rose, vert clair. Le paquet de 1 kg.: 1 fr. En vente dans les Drogueries.  
Seuls fabricants: A. DUMOULIN & Cie, Morges



**Peaux**  
Brutes de toutes sortes sont achetées au plus haut prix du jour par la

**Fabrique de Fourrures**  
Gros et Détail  
**B.-D. BENJAMIN**  
Aven. du Tribunal-Fédéral, 2 Lausanne  
Même adresse: **chamoisage, teinture** confection et réparations de toutes fourrures.

**Boucherie ROUPH**  
rue de Carouge, 36 bis, GENÈVE  
expédie contre remboursement viande de choix du pays depuis 2kg. 500 et plus  
Bouilli le kg. fr. 2.30  
Rôti » » 2.60  
Graisse de rognons 1.50



contre **la toux**

l'enrouement, mucosités, catarrhe, provovent leur efficacité très particulière depuis plus de 30 ans, par 7000 attestations de tous milieux. Paquet, 50 cts. La boîte fr. 1.-  
En vente chez:  
Pharmacie Carraux, Monthey  
» de Quay, Sion  
» Zimmermann, »  
» J. Rosselet, Bex  
» G. Pasche, Bex  
» J.-L. Glardon, Bex

**EXAMEN de la VUE**  
et conseils gratuits par M. Emile Treuthardt opticien-spécipiste (30 ans de pratique) ancien fondé de pouvoir de la maison Haldy, à Lausanne, se met à la disposition des personnes qui désirent des lunettes et pince-nez modernes munis de verres irréprochables.  
Spécialité: exécution intégrale des ordonnances médicales. Verres combinés pour astigmatisme, hypermétropie, myopie, strabisme, double foyers invisibles. Montures spéciales pour enfants, les sports, la chasse et le tir.  
Reçoit à  
Martigny: lundi 18 fév de 8 à 11 h. 30 Hotel Kluser  
Orsières: » » » 14 à 17 h. » St.-Bernard  
Sierre: mardi 19 fév. » 14 à 17 h. » Arnold  
Sion: mercredi 20 » » 14 à 16 h. » de la Poste  
Emile Treuthardt, opticien, Lausanne, Les Ifs, St.-Roch.  
Tél. 46.49. — Chèques postaux II 922.

**Les Cigares Vonder Mühl**  
Cigares Valaisans „XX<sup>me</sup> Siècle“  
Cigares Valaisans „Centenaire“  
Cigares Valaisans rouges  
Cigares „Flor du Valais“  
Cigares „Titanic“ (Habanabouts)  
Cigares „Vonder Mühl N° 10“  
Cigares „Sédunois“  
sont incontestablement de qualité sup.  
**Fumez les Cigares de Sion**

**Vous trouverez deux fois**  
meilleurs les Potages Maggi, si vous mesurez exactement la quantité d'eau, et observez le temps de cuisson prescrits. Essayez, s'il vous plaît, les sortes:  
Famille  
Pois verts  
Pois au lard  
Vermicelles, etc.  
Les blocs de Potages Maggi portent le nom „MAGGI“ et l'étiquette jaune et rouge.

**Une MERVEILLEUSE NOUVEAUTE**  
à Martigny  
A l'exemple des grandas Crémeries, la **Confiserie Tea-Room**  
**Joseph TAIRRAZ**  
Rue du Collège Martigny  
offre dès samedi 9 février, des concerts permanents, donnés par le célèbre piano artistique reproducteur **WELTE-PIANON**  
Répertoire Welte-Mignon  
Reproduction authentique du jeu personnel des plus grands maîtres du piano de l'époque, tels que Paderewsky, St-Saens, Pugnol, d'Albert, etc. — Le plus parfait des instruments artistiques connus à ce jour, le seul véritable piano reprod. — Unique dans la contrée.  
Ne pas confondre avec un piano élect. — Fournisseurs: Maison Charrière & Cie, Bulle. — Agence générale pr la Suisse.

**AVIS Hôtels, pensions, particuliers!**  
Adressez-vous à la **Boucherie Chevaline, Vevey** Ruelle du Centre  
Bouilli 1er choix le kg. Fr. 1.20  
Rôti sans charge Fr. 2.20  
Filet, faux-filet Fr. 2.50  
Saucisses la douzaine Fr. 2.40  
Achat de chevaux et mulets pour abattre  
Téléphone 982. **Ls. Mariéthoud**

Pour l'extraction des troncs d'arbres, le défrichement, l'amélioration du sol, l'exploitation des blocs épars, les drainages, la construction de routes, l'exploitation des carrières, etc., n'employez que les  
**EXPLOSIFS DE SURETÉ GARANTIS**  
**Cheddites, Gélatines-Cheddites, Teisites**  
les plus actifs, les plus avantageux les plus économiques  
**Mâches à mine garanties - Détonateurs**  
de la S. A. Suisse d'Explosifs Cheddite et Dynamite Liestal. Usines à Liestal et Isleten (Uri)  
Agents généraux pour la Suisse romande:  
**Petitpierre fils & Co, Neuchâtel**  
Dépositaire: Octave Donnet, Dépôt des poudres, Monthey

**Il est très pressé**  
et ne reçoit pas en ce moment, car il a pris notre **Thé des Alpes**, le plus agréable, le plus actif contre constipation, étourdissements, migraines, névralgies, digestions pénibles, etc., etc. Prix grande boîte fr. 1.50, 1/2, boîte 80 cts. Exp. contre remboursement.  
**GRANDE DROGUERIE VALAISANNE**  
Fessler & Calpini, Martigny